



## Annexe N° 1 Protocole sorties extérieures

### Règles générales :

Depuis le décret N°2021-1131 du 30 août 2021, un professionnel peut sortir avec 5 enfants. Cependant, pour la sécurité de tous, la crèche propose :

- Un minimum de 2 adultes à chaque sortie quel que soit le nombre d'enfant
  - Un adulte au minimum pour 2 enfants marchants
  - Un adulte pour 3 enfants non marchants
  - Un adulte par poussette
- 
- Les professionnels de la crèche peuvent être accompagnés par des parents volontaires et/ou stagiaires mais qui ne sont pas comptabilisés dans le taux d'encadrement.
  - La directrice doit nommer un responsable de la sortie si elle n'y participe pas.
  - Les règles locales liées au plan Vigipirate doivent être appliquées. De ce fait, il appartient à la direction de la crèche de se renseigner au préalable auprès de la commune.
  - La directrice doit connaître **le lieu de la sortie et l'itinéraire**.
  - Dans la mesure du possible la directrice aura fait au moins une fois la sortie.
  - Toute l'équipe ne peut pas faire la sortie en même temps afin de respecter le taux d'encadrement au sein de la crèche.

- La responsable de la sortie doit s'assurer d'avoir au minima une trousse de secours, un téléphone chargé, de l'eau, des changes et éventuellement le goûter des enfants.

### Une fiche de sortie sera complétée :

- Noms : de la responsable de la sortie, des professionnels accompagnants, des accompagnants bénévoles (Ex parents) le cas échéant
- L'adresse de la sortie
- L'heure de départ
- L'heure prévisionnel de retour
- Les points de vérification : trousse de secours, téléphone chargé, eau

### Sortie pédestre

#### Consignes de sécurité

- Pour les sorties à pied et en groupe d'enfants marchants, un adulte se tient à l'avant du groupe, un au milieu et un autre à l'arrière.
- Pour les sorties à pied avec des enfants non marchants, les enfants sont 3 au maximum par poussette
- Sur place, chacun est responsable des enfants qui lui sont confiés.
- Chaque accompagnant doit être vigilant, disponible et bienveillant envers l'ensemble des enfants.
- Si un change est nécessaire, il est effectué un par un.
- En aucun cas le groupe ne se sépare durant la sortie et en cas de besoin c'est l'ensemble du groupe qui retourne à la crèche.

#### Matériel

- Les gilets de sécurité pour les adultes accompagnants
- Un sac à dos contenant :
  - ➔ La trousse de 1ers secours
  - ✓ Pansements
  - ✓ Compresses stériles

- ✓ Sérum physiologique
- ✓ Désinfectant cutané
- ✓ Gants à usage unique
- ✓ Un sac poubelle 10L
- ➔ Une boîte de mouchoirs
- ➔ Un téléphone portable (s'assurer qu'il soit correctement chargé + numéros des services d'urgence / de la structure / de la continuité de direction)
- ➔ Une bouteille d'eau
- ➔ Éventuellement, le matériel nécessaire en fonction de la sortie et de sa durée (pique-nique, sacs « piscine » des enfants, couches et lingettes, tenue de rechange ...)

### Sortie à bord d'un Bus ou car

- En cas de sortie en bus/car, les parents doivent fournir leur siège auto et les enfants seront attachés par les professionnels de la crèche.

### Au retour à la crèche

La responsable de sortie fait un compte-rendu oral à la directrice, range la trousse de secours, pense à remettre le matériel manquant et remet le téléphone à charger et à sa place.

Le cahier de liaison sera complété par des anecdotes qui seront transmises aux parents.